

Davantage de déchets collectés, triés et valorisés

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 126 • Juin 2025



En 2021, 1,6 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectées en Centre-Val de Loire par le service public de gestion des déchets, soit 623 kg par habitant. Hors déblais et gravats, 551 kg sont collectés par habitant dans la région. Cette quantité est en hausse de 7 % en 10 ans. Si l'amélioration des pratiques de tri a permis de faire baisser les quantités d'ordures ménagères résiduelles, cette évolution s'explique principalement par la hausse des quantités de déchets ménagers collectées en déchetterie. Plus souvent triés, les déchets ménagers sont davantage destinés à la valorisation matière ou organique qu'auparavant. Les quantités collectées sont moindres dans les territoires au sud de la région et varient selon les caractéristiques des territoires et de leur population. En particulier, les collectivités où la tarification incitative est déployée affichent des quantités de déchets ménagers par habitant moins élevées.

En partenariat avec :



En 2021, 1,4 million de tonnes de **déchets ménagers et assimilés (DMA)** hors déblais et gravats (**champ**) sont collectées en Centre-Val de Loire, soit 551 kg/hab. (au 6^e rang des régions de France métropolitaine). Ce ratio par habitant est très proche de celui observé en France métropolitaine (548 kg/hab.).

Les déchets ménagers ne représentent toutefois qu'une partie des déchets produits en France (11 % du volume total en 2020), la majorité étant constituée par les déchets des activités économiques générés par les entreprises, en particulier dans le secteur de la construction. Les déchets ménagers et assimilés intègrent toutefois une partie de ces déchets d'origine artisanale et commerciale, les « assimilés », qui peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières par le service public de gestion des déchets (SPGD). Au niveau national, les déchets assimilés aux déchets ménagers représentent moins de 20 % du tonnage des déchets ménagers y compris déblais et gravats [Pour en savoir plus (3)].

Les quantités de déchets ménagers collectées en déchetterie augmentent...

La collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée au moyen de trois types de circuits. En 2021, la collecte des **ordures ménagères résiduelles (OMR)** représente 38 % des tonnages recueillis, les **collectes séparées** 21 % et la collecte en déchetterie 41 % ► **figure 1**.

La part des ordures ménagères résiduelles a diminué de 10 points depuis 2011 (-9 points en France métropolitaine), au profit des collectes séparées (+2 points), mais surtout des déchetteries (+8 points). Les quantités collectées en déchetterie ont augmenté de 150 000 tonnes sur la période 2011-2021 dont 70 000 tonnes sur la seule période 2019-2021.

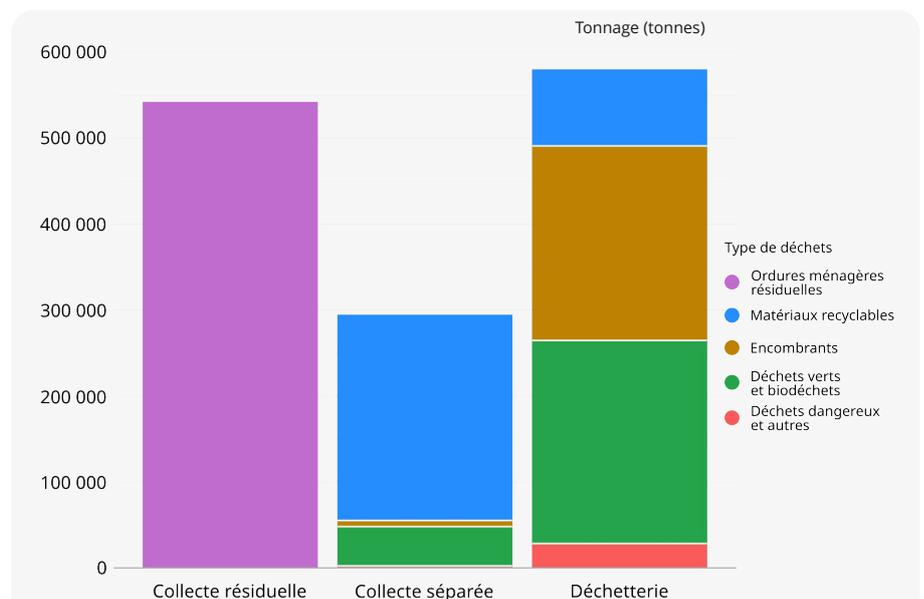
Le Centre-Val de Loire totalise 254 déchetteries sur son territoire. En 2021, les habitants de la région s'y rendent en moyenne 2,6 fois par an et y déposent 86 kg par passage. Le nombre de visites est en augmentation (2,1 visites par habitant en 2011). La part des déchets ménagers

collectés en déchetterie est plus élevée dans la région qu'en France métropolitaine (+8 points), malgré une moindre accessibilité (10,4 % de la population régionale à 12 minutes ou plus d'une déchetterie, contre 6,8 % en France métropolitaine).

... tandis que les quantités collectées d'ordures ménagères résiduelles diminuent

Alors que la *loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte* prévoyait de réduire la production de déchets ménagers et assimilés par habitant de 10 % en 2020 par rapport à 2010,

► 1. Quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectées par type de déchets et par type de collecte en 2021



Lecture : En Centre-Val de Loire, presque 300 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectées via le circuit de collecte séparée en 2021 ; dont presque 80 % de matériaux recyclables.

Champ : Déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats ; Centre-Val de Loire.

Source : ADEME, SINOE, enquête Collecte 2021.

les quantités collectées par habitant ont augmenté de 7,1 % en 10 ans dans la région (2,9 % en France métropolitaine).

Toutefois, cette augmentation s'explique principalement par l'évolution des tonnages observée en déchetterie (+57 kg/hab.). En effet, les quantités de déchets ménagers collectées en dehors de ce circuit sont en baisse. Les ordures ménagères résiduelles représentent 211 kg/hab. soit un ratio inférieur de plus de 30 kg par rapport à celui observé au niveau national (245 kg/hab. en France métropolitaine). La baisse de ces déchets collectés en mélange (-37 kg/hab. entre 2011 et 2021) s'est accompagnée d'une augmentation moins importante des quantités de déchets ménagers triés collectées via le circuit des collectes séparées (+17 kg/hab.). Ces évolutions sont le signe d'une amélioration des pratiques de tri des ménages et des infrastructures de collecte avec l'extension progressive des consignes de tri.

En 2021, les ordures ménagères résiduelles constituent toujours la composante principale des quantités de déchets ménagers collectées (38 %), devant les matériaux recyclables (23 %), les déchets verts et biodéchets (20 %), les encombrants (17 %), les déchets dangereux et les autres types de déchets (2 %). La part des ordures ménagères résiduelles est moins importante dans la région qu'en France (45 %), tandis que le poids des encombrants (+2 points) et des déchets verts et biodéchets (+5 points) est supérieur. En 10 ans, les quantités collectées d'encombrants ont augmenté de 47,5 %, celles de déchets verts et biodéchets de 33,3 % ► **figure 2**.

Plus de la moitié des déchets ne sont pas orientés vers la valorisation matière ou organique

Le traitement et la valorisation des déchets produits est une composante importante de la politique de gestion des déchets dans une perspective de développement durable. Les objectifs inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte étaient d'atteindre un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025.

En 2021, l'objectif fixé pour 2020 n'a pas été atteint, dans la région comme en France métropolitaine. Parmi l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, seuls 48 % sont en effet orientés vers la valorisation (matière ou organique). Surtout, les performances globales en termes de valorisation des déchets sont moindres dans la région, en particulier pour les encombrants et les ordures ménagères résiduelles. En effet, en appliquant les taux observés en France métropolitaine aux déchets ménagers du Centre-Val de Loire, la part de ces déchets orientée vers la valorisation matière ou organique serait supérieure de 5 points.

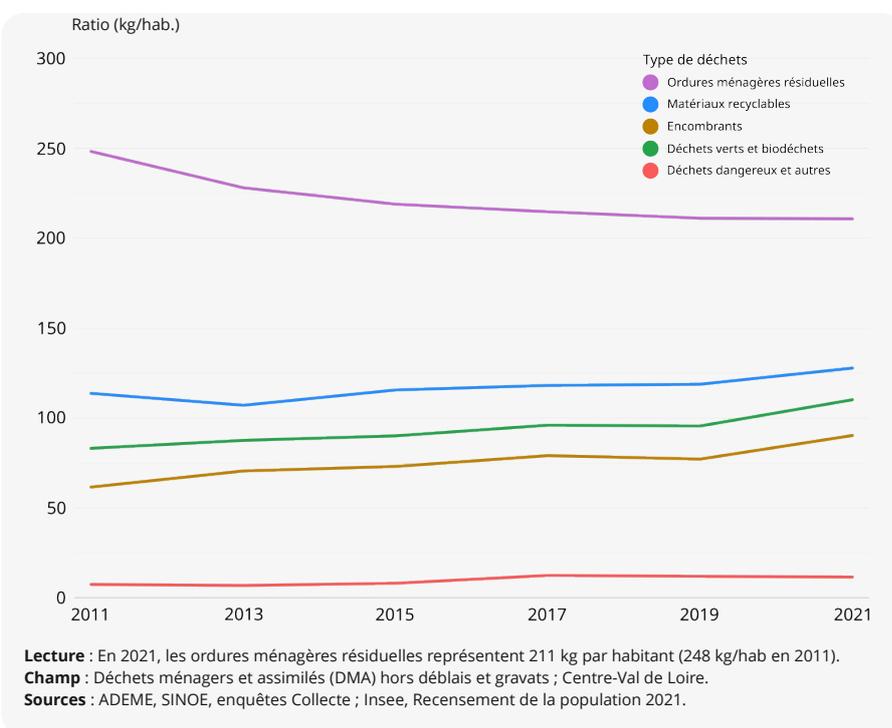
Toutefois, la part des déchets orientés vers un type de traitement particulier ne signifie pas que les déchets concernés seront tous effectivement traités. Le taux de refus dans les centres de tri des déchets ménagers et assimilés est en augmentation, il atteint presque 30 % en 2021 [Pour en savoir plus (6)]. En effet, certains

déchets sont renvoyés vers d'autres filières de traitement (comme l'incinération ou l'enfouissement) en raison d'erreurs de tri, de la non-conformité des déchets aux consignes de tri, de la performance des installations de tri ou encore des restrictions en vigueur dans les filières de recyclage.

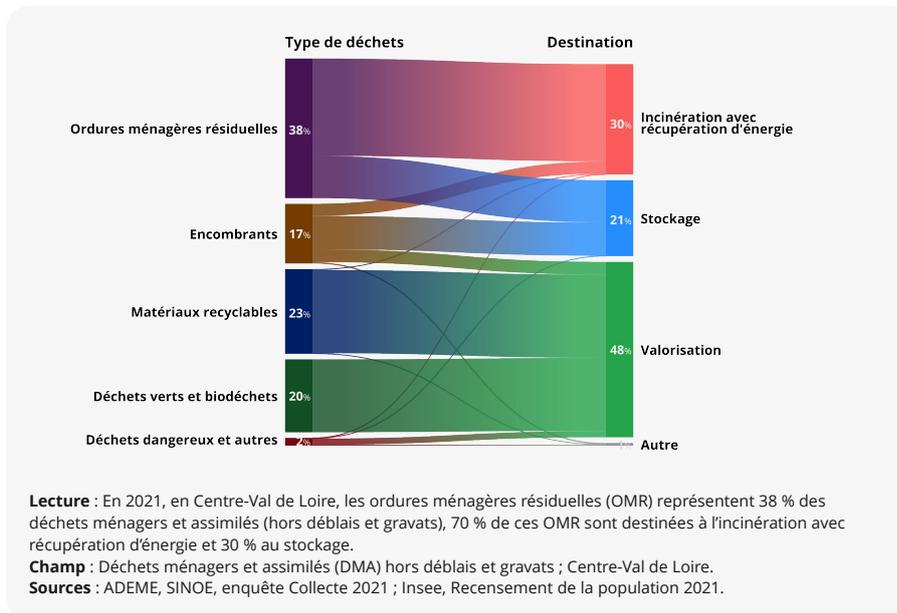
En Centre-Val de Loire, la principale destination des déchets ménagers et assimilés est l'incinération avec récupération d'énergie (30 %), puis la valorisation matière - recyclage, réemploi, etc. - (28 %), le stockage (21 %) et la valorisation organique - compostage ou méthanisation - (20 %). Enfin, le reste des déchets ménagers est orienté vers d'autres types de traitement (**stockage pour inerte**), incinération sans récupération d'énergie, etc.).

La destination des déchets varie en fonction du type de déchets ► **figure 3**. Les déchets verts, les matériaux recyclables (emballages, papiers, verre, etc.) et déchets dangereux sont très souvent orientés vers la valorisation, essentiellement organique pour les déchets verts et biodéchets et matière pour les matériaux recyclables et les déchets dangereux. La destination principale des ordures ménagères résiduelles est l'incinération avec récupération d'énergie (70 %), la seconde le stockage (30 %). Les encombrants sont quant à eux plus souvent destinés au stockage (56 %) puis à la valorisation matière et à l'incinération avec récupération d'énergie, dans le cas du mobilier par exemple.

► 2. Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant selon le type de déchets



► 3. Destination des déchets ménagers et assimilés selon le type de déchets



La part des déchets ménagers orientés vers la valorisation augmente

Malgré des taux en deçà des objectifs fixés légalement, la part des déchets orientés vers la valorisation matière ou organique a augmenté en Centre-Val de Loire, comme au niveau national. Cette augmentation s'explique en partie par la baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles pour lesquelles la valorisation matière ou organique est en effet presque nulle.

Par ailleurs, le traitement par incinération s'est amélioré puisque l'incinération est désormais presque exclusivement réalisée avec récupération d'énergie (7 % sans récupération en 2011). La part des déchets destinés au stockage a également diminué en 10 ans (-4 points) au profit de la valorisation matière (+3 points).

La région est équipée de plus d'une centaine d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (centres de tri, plateformes de compostage, installation de stockage de déchets, unités d'incinération, etc.). Par ailleurs, la région héberge plus de 300 structures chargées du réemploi (dont un tiers sont gérées par des associations).

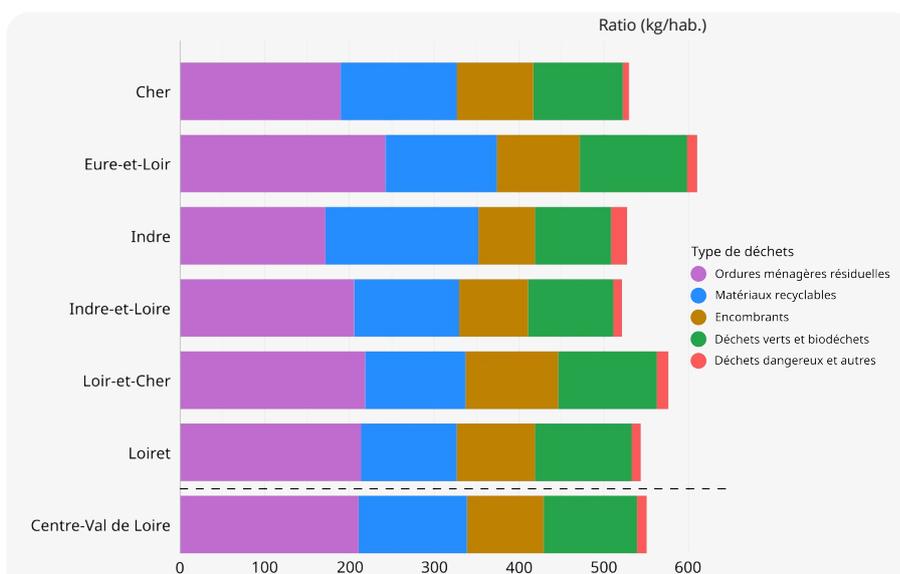
Une quantité moindre de déchets collectée par habitant dans le sud de la région

La quantité de déchets ménagers par habitant est plus élevée dans le département d'Eure-et-Loir (610 kg/hab.). Le ratio d'ordures ménagères résiduelles est plus faible dans le Cher et dans l'Indre ► [figure 4](#). Dans l'Indre, la part des matériaux recyclables est plus élevée. En particulier, les quantités collectées d'emballages, journaux et magazines sont supérieures à 120 kg/hab. dans la communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse, dans celle du Val de l'Indre – Brenne et dans la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. La proportion d'encombrants est plus élevée dans le Loir-et-Cher qu'en Centre-Val de Loire.

Au niveau départemental, la part des déchets orientés vers la valorisation est plus élevée dans l'Indre (56 %), en lien avec des quantités moindres d'ordures ménagères résiduelles pour lesquelles une faible part est orientée vers la valorisation.

La nature de l'habitat (présence d'un jardin et de déchets verts associés ou non), le niveau de vie des populations, l'offre commerciale et l'éloignement aux équipements de proximité ont un effet significatif sur les quantités de déchets ménagers collectées. Ces quantités varient aussi selon les caractéristiques des territoires comme la situation géographique, la fréquentation touristique et l'activité commerciale. En Centre-Val de Loire, les quantités de déchets ménagers et d'ordures ménagères résiduelles sont les plus élevées dans les communautés d'agglomération urbaines (ex : Chartres Métropole et Pays de Dreux). En dehors de l'Eure-et-Loir, les quantités de déchets ménagers et assimilés sont supérieures à 600 kg/hab. principalement dans les intercommunalités au sud de Tours et dans celles situées entre Orléans,

► 4. Quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant dans les départements selon le type de déchets

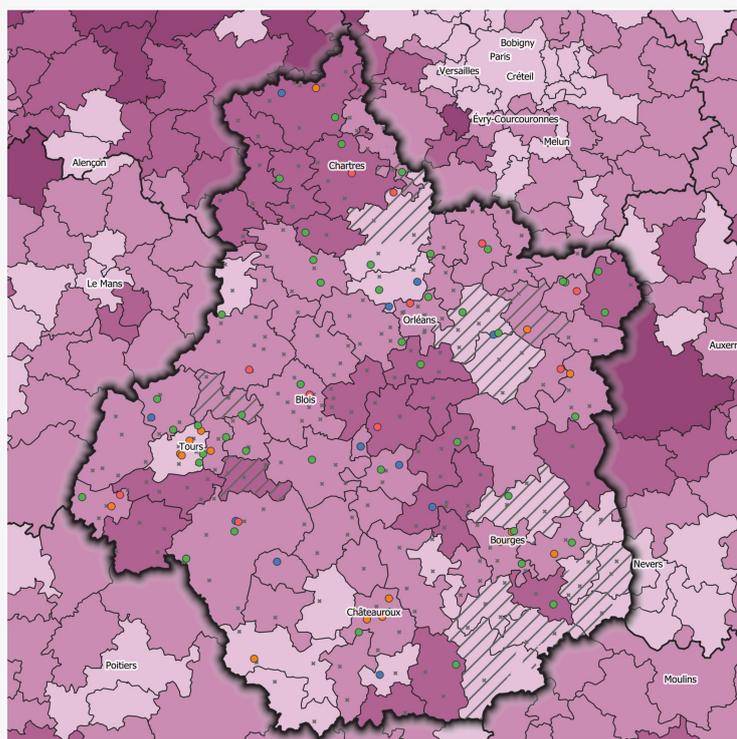


Lecture : En 2021, en moyenne 551 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats sont collectés en Centre-Val de Loire. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent 211 kg par habitant (38 % des DMA).

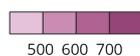
Champ : Déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats ; Centre-Val de Loire.

Sources : ADEME, SINOE, enquête Collecte 2021 ; Insee, Recensement de la population 2021.

► 5. Quantités de déchets ménagers et assimilés collectées dans les intercommunalités et installations de traitement



Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) hors déblais et gravats en kg par habitant au niveau EPCI



Tarifération incitative

— EPCI ou SICTOM soumis à la tarification incitative

Installations de traitement d'ordures ménagères (ITOM) du Centre-Val de Loire

- Compostage
- Méthanisation
- Stockage (ISDI et ISDND)
- Incinération avec valorisation énergétique
- Fabrication de combustibles
- Tri

Autres installations en Centre-Val de Loire

- Déchetteries

Note : Les installations de traitement de déchets et les déchetteries présentes sur la carte sont les sites géolocalisables.

Sources : ADEME, SINOE, enquête Collecte 2021, inventaire ITOM (traitements Insee) ; Insee, Recensement de la population 2021.

Blois et Vierzon ► **figure 5**. En Sologne, les quantités collectées atteignent près de 700 kg/hab., par exemple dans les communautés de communes Cœur de Sologne et de Sologne des Rivières.

Une tarification incitative mise en place dans une quinzaine d'EPCI

Depuis la *loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)* de 2015, la collecte et le traitement des déchets ménagers est une compétence obligatoire des intercommunalités qui établissent un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés et fixent les modalités de la collecte. Dans la région, six territoires, recouvrant une quinzaine d'EPCI, ont mis en place une tarification incitative. La tarification incitative consiste à ajuster la facturation des usagers selon les quantités de déchets qu'ils déposent, dans le but de les encourager à réduire leurs déchets et à

trier davantage. La part variable est généralement basée sur le nombre de présentations du bac d'ordures ménagères à la collecte. D'autres modes de tarification existent (au volume, poids, dépôts, etc.) et peut porter également sur les apports des particuliers en déchetterie. Dans la région, la tarification incitative prend la forme d'une redevance incitative dans cinq des six territoires ou est incluse à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi) dans un territoire. En 2021, 230 000 habitants sont concernés soit l'équivalent de 9 % de la population régionale. Depuis, d'autres territoires ont instauré une tarification incitative ou sont en passe de le faire, par exemple le Syndicat mixte du Blanc dans l'Indre. L'objectif fixé en 2019 dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets est d'atteindre un taux de couverture de 68 % de la population en 2031.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles et également celle des déchets ménagers par habitant est moins élevée en moyenne dans les intercommunalités où la tarification incitative est mise en œuvre, celle-ci participant à une réduction des quantités de déchets ménagers toutes choses égales par ailleurs au niveau national. Dans la région, près de la moitié des EPCI où les quantités collectées sont inférieures à 500 kg/hab. sont soumises à la tarification incitative. ●

Boris Ménard, Florine Verdu (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Encadré - Le mot du partenaire

La gestion des déchets constitue l'un des enjeux environnementaux majeurs de nos territoires. Elle soulève des questions essentielles, tant en matière d'impacts sanitaires et écologiques que de préservation des ressources naturelles. Dans ce contexte, l'ADEME accompagne les politiques publiques relatives à la prévention, à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

L'ADEME met à disposition un système d'information dédié aux déchets, SINOE, accessible en ligne aux acteurs impliqués dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. La collecte, l'analyse et la diffusion de données environnementales sont au cœur de la stratégie de l'agence, qui considère ces éléments comme fondamentaux pour éclairer, orienter et renforcer les décisions politiques.

Dans une logique de territorialisation de la production de connaissances, la direction régionale de l'ADEME Centre-Val de Loire soutient, depuis 2019, l'Observatoire Régional Déchets et Économie Circulaire, piloté par le Conseil régional Centre-Val de Loire.

L'Observatoire a pour mission de collecter et d'analyser les données relatives, entre autres, à la production et au traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces données alimentent le pilotage, le suivi et l'évaluation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La présente étude de l'Insee, réalisée à partir des données issues de SINOE, vient enrichir les travaux de l'Observatoire. Elle témoigne de l'implication croissante des institutions locales dans l'observation et la compréhension des enjeux liés à la gestion des déchets.

► Sources

Les données concernant les déchets sont issues de l'enquête Collecte de l'Agence de la transition écologique (ADEME) auprès des collectivités françaises ayant la compétence de collecter les déchets ménagers et assimilés.

► Champ

Les déchets considérés sont les déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats collectés par le service public de gestion des déchets (SPGD). Ils comprennent donc une part de déchets produits par les activités économiques d'origine artisanale et commerciale, qui peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

L'unité pour mesurer les quantités de déchets collectés annuellement est le nombre de kilogrammes par habitant, parfois écrit de manière abrégée par kg/hab.

► Définitions

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** correspondent à la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public, dits « assimilés ». Ces déchets sont considérés selon leur mode de collecte : ordures ménagères résiduelles, collecte séparée et déchetterie.

En France, les pratiques dans les déchetteries peuvent différer de manière importante avec des conséquences sur les quantités de déchets collectés. Les règlements, horaires et accès sont variables. Certaines sont accessibles aux professionnels avec des restrictions sur les quantités autorisées ou des tarifs spécifiques. Si toutes les déchetteries prennent en charge les déchets courants, certaines refusent des déchets spécifiques comme les déchets dangereux (peintures, solvants, etc.), les déchets électroniques, les pneus, etc.

Les **ordures ménagères résiduelles** sont les déchets produits par les ménages collectés en mélange dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages et des biodéchets. En application de la loi sur la transition énergétique, l'obligation du tri concerne l'ensemble des emballages depuis le 1^{er} janvier 2023. L'obligation de tri concerne également les biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020.

La **collecte séparée** correspond aux déchets collectés dans les poubelles de tri, et les points d'apport volontaires pour notamment le verre ou les journaux-magazines.

La **destination** des déchets correspond au traitement vers lequel le déchet sera orienté après la collecte. La valorisation s'oppose à l'incinération et au stockage. Elle désigne deux types de procédé, la valorisation matière qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production et la valorisation organique qui repose sur le compostage et la méthanisation. Dans cette publication, ce sont les quantités qui partent à la valorisation qui sont analysées, ce qui peut différer des quantités réellement traitées en raison des **refus de tri**.

Un **déchet inerte** est un déchet qui ne subit aucune modification (physique, chimique ou biologique) et n'altère pas son environnement.

► Pour en savoir plus

- Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F. (Insee), "Les déchets ménagers et assimilés : plus de 600 kg collectés par habitant en 2021, le tri en hausse de plus de 20 % en 10 ans", *Insee Première n°2055*, juin 2025.
- Observatoire régional déchets et économie circulaire Centre-Val de Loire, "Rapport d'analyse du traitement des déchets ménagers et assimilés", juin 2024.
- ADEME, "Déchets chiffres-clés : L'essentiel Édition 2024", Faits et Chiffres, avril 2024.
- SDES, "La production et le recyclage des déchets en 2020 et 2021 en France – Synthèse des connaissances en 2023", novembre 2023.
- Sztrakoniczky T., Brion D., "Le tri et la valorisation des déchets ménagers progressent", *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°111*, septembre 2023.
- Observatoire régional déchets et économie circulaire Centre-Val de Loire, "Rapport d'analyse sur la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la région Centre-Val de Loire en 2021", février 2023.

